



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/1996/L.52
26 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1996
New York, 24 juin-26 juillet 1996
Point 6 a) de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES À L'ÉCONOMIE ET À L'ENVIRONNEMENT :
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Projet de décision présenté par le Vice-Président du Conseil,
M. Karel Kovanda (République tchèque)

Périodicité des amendements aux Recommandations relatives
au transport des marchandises dangereuses

Le Conseil économique et social prend note de la note du Secrétaire général¹ indiquant que le Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses examinera à sa prochaine session la périodicité des amendements aux Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, invite le Comité à tenir pleinement compte des vues exprimées par les délégations pendant la session de fond de 1996 du Conseil et invite les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à présenter au Comité leurs vues sur le sujet.

¹ E/1996/66.